

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.15 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Le domaine de Chasseloir, en St-Fiacre-sur-Maine



Ce beau domaine, qui surplombe la pittoresque rivière de la Maine, fut reconstruit, lors de la crise phylloxérique, par un viticulteur, M. Augereau. Actuellement il appartient à M. Fresnée, maire de Saint-Fiacre.

Un Brin de Causette...



Alors, la dévaluation est entrée chez nous, par la grande porte, comme une jolie madame et c'est elle qui veut faire des lois et lancer la mode...

— Quelle mode ? C'est là du dégonflage des monnaies et des portemonnaies, des pauvres malheureux qu'avant travaillé tout leur vie pour économiser quatre petits sous, ou qu'ayant eu une confiance trop aveugle dans les boniments de nos Super-Intendants : « Laissez venir à moi les petits francs »... L'est vrai qu'aujourd'hui, les consciences sont bien élastiques ; elles sont dévaluées comme le reste et c'est point les menteries qui les embarrassent.

En somme, c'est une amputation qui s'est opérée sans douleur. On a bien crié un peu, pour la forme, rapport qu'on est des rouspéteurs aventureux ; mais on nous a coupé un tiers de notre membre — ou plutôt de ce qui l'en restait après l'opération Poincaré. C'est la guerre qui nous a familiarisés avec les amputations, chaque Français devant passer sur le billard. C'est l'égalité dans la panouille !

Pour point nous effaroucher — alors que l'on prenait déjà la poudre d'escampette — on nous a parlé d'alignement des monnaies avec les grandes démocraties d'Angleterre et des Etats-Unis... A la caserne on nous criait : — A droite alignement... Fice ! An'hui, le mot d'ordre est : — A gauche alignement... Mais reste à trouver le point fixe, pour s'mettre en ligne avec les dollars, les livres sterling, les florins, les tires, les pesetas, les marks et même les roubles bolcheviques. Vous parlez d'une mare à guenouilles, ou que chacun cherche à sauver sa devise et à se cramponner aux ouasins.

Par bonheur, on nous annonce des ententes économiques « la reprise des affaires, la liberté des échanges, qui rapprochera les peuples et consolidera la paix universelle. » V'là l'y longtempes qu'on nous berce avec des promesses pareilles ! Très jolies s'mettre en ligne avec les autres monnaies — monnaies de papier ou monnaies de singes. Tout ça n'est affaire que de conventions et de confiance ! Les autres pays seront y sincères dans leurs engagements ? Et la confiance va t'elle revenir par chez nous ?

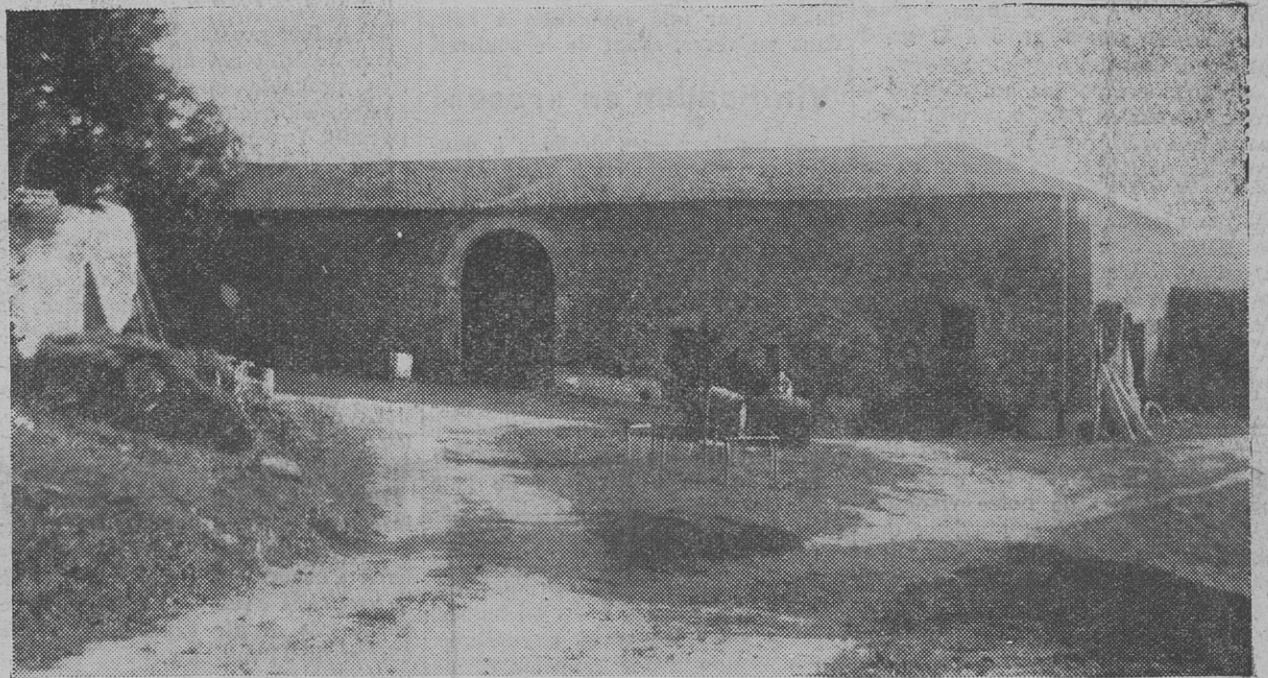
En attendant, l'est à craindre que ce soye encore les cultivateurs qu'allant faire les frais de l'alignement et qui seront les premiers pincés, par l'abaissement des droits de douane ou des contingents... Fallant ben qui en ait qui trinquent ! Et pisque l'est question d'ajustement des salaires, sachons exiger le rajustement des prix de nos marchandises, en petits francs dévalués. Alignez-vous les gars, comme les monnaies !

maître jannot

Tous à Pontchâteau
Dimanche

avec celle des années précédentes (chiffres officiels) : 1935, 91.947.538 hectos ; 1934, 97.186.538 hectos ; 1933, 66.421.823 hectos. Il va sans dire que l'estimation en question pourra se trouver corrigée.

Le cellier de la Galissonnière, en Le Pallet



Au pied de la vieille tour du château historique de la Galissonnière, voici le vaste chai, très moderne, de M. Pierre Lussau, producteur de Muscadet et maire de Monnières.

IL FAUT REVISER LE PRIX DU BLÉ

La dévaluation éclaira d'un jour troublant la récente loi sur le blé.

1. — Au moment où le Gouvernement faisait voter la loi immobilisant le prix du blé par une taxation, il préparait la dévaluation.

Dans son discours du 27 septembre, M. Léon Blum, président du Conseil, précise que les négociations s'étaient ouvertes « dès le début de juin » avec les Etats-Unis et l'Angleterre pour préparer l'entente des trois pays en vue de l'alignement monétaire.

M. Violette, Ministre d'Etat, parlant le 28 septembre à Nogent-le-Roi, confirme que ces négociations avaient débuté le 6 juin.

La loi sur le blé s'est discutée pendant tout le courant de juillet. Le 23 juillet, un amendement de MM. Coquillard et Colomb proposait de façon précise « qu'en cas de dépréciation monétaire, le prix du blé serait automatiquement réajusté à la valeur du franc ».

Cet amendement a été repoussé sur l'opposition formelle du Ministre de l'Agriculture qualifiant « d'inadmissible et d'inopportune » la précaution réclamée par ledit amendement.

II. — Le projet de loi soumis à la délibération des Chambres par le Gouvernement, prévoyait pour diverses catégories de citoyens des compensations aux nouvelles conditions de vie qui pourraient résulter de la dévaluation du franc : Il stipulait que les taux des salaires, fixes ou non par des conventions collectives, seraient révisés en fonction des indices du coût de la vie.

De même le Gouvernement avait demandé à être autorisé à réajuster les traitements, salaires, indemnités, etc., payés au personnel de l'Etat, des départements, communes, établissements publics, etc., en conformité avec le mouvement général des prix. Par contre, il n'était fait aucune allusion aux répercussions que la nouvelle situation monétaire pourrait avoir sur le travail paysan et sur les prix de revient de la culture.

Or, le salaire du paysan, c'est le prix de vente de ses produits : Pour le paysan aucun réajustement n'était prévu.

III. — Tout au contraire les commentateurs officiels qui ont accompagné le projet de loi permettent des inquiétudes graves en ce qui concerne les prix des produits agricoles.

L'exposé des motifs indique que « sur le plan des échanges extérieurs, l'assouplissement du régime douanier facilitera grandement la conclusion de traités de commerce susceptibles d'ouvrir à nos exportations de nouveaux débouchés ».

Il souligne « du point de vue économique la nécessité de ramener les prix français au niveau des prix mondiaux pour permettre à notre industrie et à notre commerce de supporter les charges imposées à l'économie du pays ».

Autres commentaires officiels, de M. Jules Moch, secrétaire général de la Présidence du Conseil, déclare, le 27 septembre, à propos de la loi monétaire :

« Un objectif commun et désor-

mais fixe : stabilisation définitive des trois monnaies, destruction progressive des barrières douanières et des contingents, collaboration économique pour le bien commun de tous. »

« Nous le répétons : nulle raison pour que l'alignement monétaire entraîne une hausse des prix intérieurs des produits français. Au reste, notre ami Spinasse y veillera : les Commissions des prix fonctionneront avec diligence, en même temps que la reprise des affaires contribuera à stabiliser le coût de la vie. »

L'ensemble de ces faits et de ces textes rend légitime une question précise : A-t-on voulu que la culture fasse les frais de la dévaluation ; qu'elle en supporte les charges grâce à une politique douanière empêchant toute hausse de ses produits ? Cependant que les autres catégories de citoyens et de salariés recevaient des compensations à toute hausse du prix de la vie...

Les producteurs de blé :

Protestent contre la façon dont le projet gouvernemental a délibérément voulu sacrifier l'agriculture. Ils demandent que le prix du blé fixé par l'Office à un taux illégal, ne correspond pas aux indices visés par la loi, soit révisé.

Ils demandent que toute hausse ultérieure des indices du coût de la vie et de leurs frais de production soit suivie d'un réajustement du prix du blé.

Coopérative du Syndicat Central

BLÉ de 1936

L'exécution de la loi se poursuit avec lenteur. Nos adhérents s'impacientent. Notre Coopérative suit rigoureusement la marche qui lui est permise, au rythme des versements qui lui sont faits par le Crédit National Agricole, organisme officiellement désigné par les Pouvoirs Publics.

Nous avons, depuis le 20 septembre, reçu 3 millions de francs que nous avons versés immédiatement à nos vendeurs de blé. Nous recevrons, nous est-il assuré, ainsi de l'argent au fur et à mesure que le Crédit Agricole pourra nous en allouer ; cela ne saurait traîner longtemps puisque les versements sont commencés. Qu'on ne s'inquiète donc pas.

Nous refusons de faire des emprunts bancaires, sous la signature des intéressés, pour gagner quelques jours, jugeant cela inutile et dangereux. Nous avons l'engagement des Pouvoirs Publics de nous allouer tout ce qu'il nous faudra. Nous nous en tenons là.

L'opinion publique agricole réclame avec énergie l'augmentation de la taxe de 140 francs le quintal, depuis la dévaluation du franc. C'est justice.

Le Sénat a pu faire accepter par la Chambre un Article, où cette hausse du prix de 140 francs est prévue, dans certains cas.

Il n'est donc pas impossible d'espérer que vers le commencement de l'année 1937, quelque chose soit fait en faveur du prix du blé, sous la pression des Agriculteurs.

En ce cas, il serait peut-être prudent pour les producteurs, détenteurs de blé, de réserver l'avenir.

La loi leur en donne un moyen : Ils peuvent tous, pour leurs cent premiers quintaux, réclamer ici une avance de 93 francs. Elle est faite sans intérêt. Le blé restant chez eux est le gage du prêt, il augmente de prix de 1 franc par mois et... si la taxe est revalorisée, ils en profiteront. Donc pas d'affolement. Patience et prudence.

DE CAMIRAN,
Président de la Coopérative.

LA DÉVALUATION ET L'AGRICULTURE



L'OFFICE DU BLÉ : Il est porté à la connaissance des intéressés que les services de l'Office National Interprofessionnel du Blé sont installés au n° 28 du boulevard Raspail, à Paris (7^e). Téléphone : Littré 63-67.

NOUVEAU PREFET : M. Leroy, préfet du Haut-Rhin, vient d'être nommé préfet de la Loire-Inférieure en remplacement de M. Catusse, appelé à d'autres fonctions.

LA CONSOMMATION DU BLÉ est en régression dans le monde. D'après des observations portant sur 40 pays, en dépit d'un accroissement démographique de 21 %, la consommation mondiale n'a progressé que de 12 %, ce qui se traduit par une réduction de la consommation par tête d'habitant.

EN ALLEMAGNE, depuis la fin des Olympiades, on signale une pénurie de viande de porc. Le contingentement des abattages a été abaissé de 90 à 70 pour cent.

LE BRÉSIL est devenu, suivant une déclaration récente du Ministère de l'Agriculture de ce pays, le second pays producteur d'oranges après les Etats-Unis. L'Espagne occuperait le troisième rang.

Aux Planteurs de tabac

Demande de culture pour 1937

Voici les dates auxquelles seront reçues les demandes de culture du tabac pour 1937 :

Basse-Goulaine, les 12 et 13 octobre, de 8 h. à 12 heures.

La Chapelle-Basse-Mer, les 14, 15, 16, 17 octobre, de 8 h. à 12 heures.

Saint-Julien-de-Concelles, les 19, 20, 21, 22, 23, 24 octobre, de 8 h. à 12 heures.

Thouaré, le 26 octobre, de 8 h. à 12 heures.

Les déclarants sont invités à prendre connaissance de l'arrêté préfectoral à la Mairie de leur commune.

La pluie et les abeilles...

Les abeilles — comme la plupart des hommes d'ailleurs — n'aiment pas la pluie, et lorsque celle-ci est fréquente en belle saison, il s'ensuit une pénurie de miel.

Cette question, rapporte « L'Acclimatation », préoccupe les agriculteurs anglais qui doivent se réunir en Congrès à Birmingham. La solution consisterait à produire une race d'abeilles en quelque sorte imperméables, et il paraît que plusieurs entomologistes se préoccupent sérieusement de ce problème.

Toutefois, les expériences auxquelles ils se sont livrés n'ont pas, jusqu'ici, donné de résultats satisfaisants.

Le Parlement s'inclinant devant un fait acquis a approuvé la dévaluation. C'est entendu, le 26 septembre, en se réveillant, le Français moyen a vu son escarcelle s'appauvrir de 25 % en puissance d'achat.

Volonté éviter toute considération politique, essayons d'étudier quelles seront les répercussions de cette brutale opération financière sur l'économie agricole.

Tout le monde est d'accord pour dire que les frais de l'opération, se chiffrant par des milliards et des milliards, retomberont sur les pauvres classes moyennes, les éparpillés et sur la terre.

L'expérience belge, déjà vieille de deux ans, l'a prouvée. Quelles que soient les précautions et les menaces, sabres de bois, foudres et tonnerres d'Opéra comique, dont s'arme le président du Conseil pour freiner la hausse, les lois naturelles seront plus fortes que tout. Pauvre M. Blum, professeur de chimères ! Vous allez soutenir l'agriculteur comme la corde soutient le pendu. Elle l'étrangle.

Deux compartiments des affaires nous intéressent.

D'abord celui des choses que nous achetons : machines, outils, engrais, essence, vêtements, etc... Pour lui, pas de doute, c'est la montée. L'augmentation nominale des salaires, celle des prix mondiaux (la livre vaut 101 fr. ce matin au lieu de 76) suffisent à l'expliquer.

Ensuite ce que nous vendons. Là il convient encore de prévoir deux séries.

La première, celle où se classent les denrées que nous produisons en trop grande abondance pour la consommation. Pas de hausse possible, la concurrence entre vendeurs la sanglante net. La spirituelle grève des maraîchers parisiens n'a pas d'autre origine.

Certains escamotent des exportations. Dans une Europe en autarchie, hérissée de droits de douane aux entrées, c'est vouloir rire.

Dans la deuxième série se classent les produits pour lesquels la nature n'a pas été favorable, ceux qui sont déficitaires sur le marché intérieur. Ils sont rares. C'est tout de même la position du vin en 1936. En ce cas, une poussée vers la hausse est à prévoir du fait de la dévaluation ; elle sera brisée par l'appauvrissement général des consommateurs qui, automatiquement, se restreignent, les yeux sur leur porte-monnaie dégonflé !

Dans l'ensemble, nous allons, en agriculture, vers les prix de revient plus élevés et des prix de vente plus chargés. Ce n'est pas encore cette année que Jacques Bonhomme grossira son bas de laine effectivement.

Mais, à côté des marchandises excédentaires et déficitaires, il y a mieux, ça c'est le bouquet. Nous voulons parler de la situation faite au blé.

On nous a doté d'un prix fixe taxé le 16 août 1936.

Il y a quelques semaines, parlant de l'Office, nous disions ici-même, prophétiquement hélas ! « Avec le resquillage, un des grands dangers de la loi, c'est ce prix fixe sans compensation en regard aux fluctuations monétaires. Nous pouvons très bien arriver à ne plus vendre notre blé à son prix naturel ».

Nous ne croyions pas avoir raison si tôt.

Le blé à 140 fr. de 4 sous, devrait, automatiquement, se vendre 175 fr. de 3 sous. Allez donc y voir !

En taxant, il y a un mois, notre quintal à 140 fr., avec intention de dévaluer hier, c'était nous jeter à la figure un prix de 105 fr. Fallait le dire.

Etait-ce alors la peine de nous consulter, de nous faire des calculs à n'en plus finir sur le prix de revient, les équivalences de 1914, etc... pour arriver à cette fin. J'en appelle à mes estimés et laborieux collègues du Comité départemental de l'Office du Blé. Mieux aurait valu nous laisser chez nous.

On peut changer le prix de la taxe au cours de la campagne ! Qui certes, un amendement obtenu par le Sénat, le prévoit. Ne l'espérons tout de même pas trop.

Harcelé à la Chambre par MM. Cadie (Morbihan), de Tinguy (Vendée) et autres terriens, M. Monnet a refusé d'envisager cette équilibrable réfaction. Quant au député communiste Renaud Jean, pourtant député rural du Lot-et-Garonne, il a déclaré « que le prix du blé ne devait pas être modifié afin de ne pas gêner les ouvriers ». Cette phrase lui a échappé. « Tant pis pour les cultivateurs », dit en somme implicitement Renaud Jean. Va donc manger de l'avoine ! Elle n'est pas taxée, elle, l'avoine.

Une bonne blague serait que, notre récolte de blé étant déficitaire, un marché libre s'établisse au-dessus du cours légal. Ça ne me semble pas répréhensible puisque, dit la loi, le prix de 140 est un prix minimum. Avec le tout petit franc, la parité mondiale, droit de douane inchangé, dépasse 160 francs. Si l'événement est improbable parce que le pain est taxé, il est possible.

On aurait tout vu, violation du prix taxé en dessous en 1934, violation par en dessus en 1936-1937.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Quelle sera notre production vinicole 1936

Selon la Revue des Boissons, la production vinicole de l'année en cours pourrait atteindre 68.900.000 hectolitres, soit : départements méridionaux, 24.400.000 ; Algérie, 15.900.000 ; Sud-Ouest, 9.500.000 ; Ouest-Centre, 5.650.000 ; Sud-Est, 9.950.000 ; Plateau Central, 1.200.000 ; Est, 1.800.000 ; divers, 500.000. Cette production se compare comme suit

Le Coin du Vigneron

Récolte et Vinification des Raisins rouges

Etat de la vendange

Les quelques raisins rouges analysés ces derniers jours au laboratoire nous ont donné :

Gamays : Densité 1059 à 1079, soit de 75 à 106 d'alcool en puissance ; Groslos : Densité de 1058 à 1071, soit de 73 à 93 d'alcool en puissance ; Cabernets : Densité de 1059 à 1067, soit de 75 à 87 d'alcool en puissance.

L'acidité sulfurique a varié, par litre, de 6 gr. 2 à 11 gr. 5 pour les Gamays ; de 7 gr. 8 à 10 gr. 5 pour les Groslos ; de 9 gr. 5 à 11 gr. 3 pour les Cabernets.

Si nous comparons ces chiffres à ceux obtenus en 1935, à pareille date, nous trouvons, pour les degrés d'alcool les plus bas, des différences en moins de 17 pour les Gamays et de 22 pour les Cabernets. Seul le Groslos s'en est montré un peu supérieur de 1° environ. L'acidité, par contre, est plus élevée de 1 à 2 gr. 5 par litre pour le Gamay et le Groslos, et de 0,5 à 1 gr. 5 pour le Cabernet.

Ces chiffres se rapportent aux grappes les plus mûres, récoltées les 22 et 28 septembre et sont loin de représenter une moyenne. C'est dire que la vendange n'est pas mûre sur bien des points de notre vignoble. L'été peu ensoleillé et pluvieux que nous venons d'avoir (27 jours de pluie en juillet et 19 en septembre) n'a pas été favorable à la maturation des raisins, dont le développement, en particulier pour les raisins venus après les gélées de printemps, était déjà en retard. Par ailleurs, les maladies : mildiou, oidium, cochyliose, ont diminué une récolte que la pourriture grise, favorisée par le temps orageux et pluvieux de septembre, a envahi dans ces dernières semaines. Il en résulte que malgré une maturité incomplète, il faut songer aujourd'hui à récolter les raisins rouges. Les moûts de Gamay et de Groslos que nous venons de recevoir, font de 8°9 à 9°3 d'alcool, avec une acidité de 8 à 10 gr. par litre et ont été produits à raison de 20 à 30 hectol. à l'hectare.

Cueillette — Triage Egrappage

Des triages ou bien des vendanges échelonnées s'imposent, si l'on veut faire des rouges cuvés. Les raisins sains ou peu atteints par la pourriture grise pourront être mis à cuver ; tous les autres devront être vinifiés en blanc ou en rosé.

Cette récolte et ces triages sont déjà commencés pour les raisins rouges précoces.

Pour les Cabernets qui sont loin d'avoir atteint leur maturité, il faut attendre encore et le plus longtemps possible — bien que les journées froides de ces derniers jours soient peu encourageantes — jusqu'à ce qu'ils aient atteint de 9°5 à 10° d'alcool. Ces raisins rouges de qualité seront égrappés avant d'être mis dans la cuve. Ici encore des triages s'imposent.

Si la vendange rouge est très altérée, le mieux — comme nous le disions plus haut — sera de la vinifier toute en blanc ou en rosé. On obtiendra ainsi des vins qui seront plus faciles à soigner ou à préserver de la casse brune ou oxydative, que ceux qui auront fermenté en présence des rafles et des pellicules.

Amélioration des moûts

Trois opérations s'imposent cette année, dans la majorité des cas, si l'on veut maintenir à nos vins rouges et surtout à nos vins rosés, leur légitime réputation :

1° La **Chaptalisation** est tout indiquée si les moûts ont une densité inférieure à 1072-1075 et en particulier si les vigneronnes les destinent à faire des vins rosés. On se souvient que 1 kilo 700 gr. de sucre cristallisé, par hectolitre, élève de un degré environ le titre alcoolique du vin. Ajouter le sucre au début du cuvéage.

2° La **Désacidification**, lorsqu'elle sera autorisée, s'imposera dans de nombreux cas. Elle sera pratiquée avec mesure, vers la fin de la fermentation, à l'aide du carbonate de chaux pur précipité, dont 1 gr. par litre abaisse de 1 gr. environ l'acidité sulfurique du vin. Pour opérer le plus judicieusement possible, il sera bon, le moment venu, de doser l'acidité du vin. Pour nos vins rouges ou rosés, une diminution de 1 gr. 5 à 2 gr. devrait être suffisante le plus souvent.

3° Le **sulfitage** de toute vendange plus ou moins atteinte par la pourriture s'imposera à raison de 8 à 10 gr. d'acide sulfureux ou 10 à 12 centilitres d'une solution sulfureuse à 10 p. 100 par hectolitre. On évitera de fouler cette vendange et de la laisser macérer dans les portières. Ne pas laisser, exposé à l'air, le moût extrait au fouloir ou au pressoir ; entonner de suite.

LIRE LE BULLETIN — C'EST BIEN, SOUTENIR SON SYNDICAT — C'EST MIEUX.

Cuvage et décuve

Etant donnée la saison, les accidents de fermentation, dus à une élévation de température dans la cuve, ne sont pas à craindre. On conduira à bonne allure son cuvéage et aussitôt la fermentation achevée, quand le vin aura cessé de « bouillir » et que sa densité sera tombée au-dessous de 1000, on décuvera, sans plus attendre, dans un fût mûché : 10 à 15 gr. de soufre, ou plus, par barrique, suivant l'état de la vendange. Les fûts seront régulièrement remplis et l'on s'assurera de l'état du vin, par une exposition à l'air, dans un verre, avant de le soutirer.

Vinification en « rosé »

Les moûts rouges destinés à donner des vins rosés ou blancs, seront améliorés (chaptalisation, désacidification, sulfitage) comme des moûts de raisins blancs, après avoir été débouillés. Ces opérations, les dernières surtout (sulfitage, débouillage) s'imposent d'autant plus que la vendange sera moins saine. Surveiller la fermentation ; tenir plein les tonneaux, aussitôt la grosse fermentation achevée et ne pas tarder à faire le premier soutirage, après avoir soumis le vin à l'épreuve de l'air (voir le Guide de Vinification Rationnelle).

L'accident le plus à craindre, cette année, pour un grand nombre de vins, qu'ils soient rouges, rosés ou blancs, sera la casse brune ou oxydative. Qu'on veuille bien se rappeler qu'elle se manifeste aussitôt le vin exposé à l'air (vide dans la barrique, soutirage à l'air) et que pour l'éviter, l'acide sulfureux est seul souverain.

Etat de la récolte des raisins blancs

Les raisins de Chenin blanc sur nos meilleurs coteaux accusaient, le 28 septembre dernier, pour les grappes les plus mûres, une densité qui variait de 1072 à 1077, ce qui représente de 9°5 à 10°3 d'alcool à produire avec une acidité sulfurique de 11 gr. 3 par litre, en moyenne. Dans des situations moins favorables, les grappes les plus mûres ne font encore aujourd'hui que 1062 de densité, soit 79 d'alcool en puissance, avec une acidité voisine de 14 gr. par litre. Dans l'ensemble, sauf pour quelques coteaux, la vendange n'est pas mûre, mais telle qu'elle se présente dans certains vignobles, une première cueillette s'imposera bientôt ; nous en reparlerons dans quelques jours.

Angers, le 1^{er} octobre 1936.

L. MOREAU et E. VINET.

Récolte très réduite : Pas de blocage, pas de distillation obligatoire, pas d'alcool vinique

Les chiffres que nous avons donnés dans un précédent article ont produit une certaine émotion et nous ont valu de nombreux coups de téléphone et de nombreuses lettres.

D'après certains de nos correspondants, nos pronostics seraient au-dessus de la réalité.

C'est fort possible, en ce qui concerne le Midi notamment, car il est très probable que la récolte des quatre départements : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, ne dépasserait guère 13 millions et serait, dans tous les cas, inférieure à 20 millions d'hectolitres.

Quant à l'Algérie, le chiffre de 11 millions d'hectolitres est également donné en ce moment par les dirigeants des associations viticoles.

Pour les autres départements viticoles de France, attendrât-on 20 millions d'hectolitres ? Peut-être, mais, dans tous les cas, ce chiffre ne serait guère dépassé.

Donc, la récolte française serait inférieure à 40 millions d'hectolitres ; la récolte algérienne serait de 11 millions d'hectolitres. Quant au stock à la propriété France et Algérie, il ne paraît pas devoir dépasser aussi ce chiffre de 11 millions.

Le total des ressources viticoles de la propriété en France et en Algérie s'élèverait donc à 62 millions d'hectolitres, soit 40 millions de moins qu'en 1935 et 1934.

Si ces résultats sont authentifiés par la déclaration de récolte, y aura-t-il lieu à blocage ? La distillation obligatoire sera-t-elle décrétée ? Faudra-t-il que les viticulteurs fournissent l'alcool vinique pour leurs mares de raisins et leurs lies ? Autant de questions que se posent les vignerons.

Ils se rendront compte que le législateur a prévu cette situation et a jugé nécessaire de dispenser de toute prestation et de toute sujétion les viticulteurs quand la récolte est fortement déficitaire dans son ensemble. Seul, l'article 11 du décret-loi du 31 juillet 1935 relatif à la quantité d'alcool pur que doivent contenir les mares de raisins, soit 3 litres 75 dans les régions où le degré minimum des vins est fixé à 8 degrés 5, et 3 litres dans les autres régions, nous paraît applicable.

Léon CASTEL,
Député de l'Aude.

Quelques Hybrides producteurs directs

Dans un précédent article nous avions signalé le rôle que doivent jouer les Hybrides dits « Producteurs directs » dans une exploitation viticole ou agricole. A la fin d'une année de maladie cryptogamique, comme celle qui vient de s'écouler, il est bon de passer en revue les principaux Hybrides à recommander en mettant en évidence leurs qualités ou leurs défauts. Nous avons pu faire quelques observations sur l'état sanitaire de certains d'entre eux dans le courant de cette année. Nous les relaterons ici, mais nous ne prétendons pas épuiser le sujet, et nous accueillerons volontiers les remarques complémentaires des propriétaires d'hybrides. Cela ne pourra que contribuer à la documentation des vignerons.

Hybrides rouges

Un des plus répandus est le Baco n° 1 (hybride Folle Blanche et Ripain). C'est un plan très vigoureux, donnant un grand nombre de grappes moyennes avec grains assez petits. On obtient avec lui un bon vin rouge. Il peut venir directement franc de pied ; le greffage en est déconseillé. Il est considéré comme très résistant aux maladies cryptogamiques. Il résiste aussi, paraît-il, très bien à la chlorose en sol calcaire.

Planté à grand écartement (3-4 m. sur 2 m.) il peut donner de très forts rendements. Il est extrêmement précoce. Nous avons eu l'occasion il y a quelques jours d'analyser des moûts de Baco faisant déjà 9°5 d'alcool en puissance. Au vignoble d'expériences de Belle-Beille, de la Station Oenologique d'Angers, les pieds de Baco se distinguent, dans cette année de maladies, par leurs grappes parfaitement saines. L'observation de ce cépage dans le cours de cette année nous a montré qu'il était pratiquement exempt de maladies cryptogamiques et que, malgré les conditions très mauvaises pour la floraison, la culture avait été insignifiante. Il faut cependant signaler un inconvénient : son débourement est très précoce, ce qui l'expose assez facilement aux gélées printanières.

Le Seibel 5455 est également signalé sur les hybrides les plus intéressants. En conclusion il faut remarquer que les hybrides qui donnent un vin convenable demandent en général tout de même un ou deux sulfitages et soufrages si l'on veut préserver complètement la récolte. Leur résistance n'est pas parfaite mais elle suffit dans les années les plus défavorables aux maladies. Dans les autres elle permet d'éviter bien du mal.

Jean BOSC,
Ingénieur agronome.
(Reproduction interdite.)

Le Vin en « Boîte »

Les Américains ont coutume de consommer de nombreux aliments sous forme de conserves, en boîtes de fer blanc. La bière et le vin eux-mêmes sont depuis quelques années présentés également en emballages métalliques. Ces « boîtes à bière » à goulot conique et capsulées avec un bouchon couronne ont obtenu un tel succès aux Etats-Unis, que l'on estime à un milliard et demi de boîtes la production pour 1936, soit 30 % de la bière livrée en petits emballages.

Afin d'éviter toute modification du goût ou de la limpidité par le fer ou l'étain, le fer blanc est d'abord isolé par un verni coulé au four, puis les boîtes sont stérilisées à l'aide d'un enduit de paraffine à la 1^{re} de 120°. Cet emballage, plus léger et moins fragile que les bouteilles de bière, permet de réaliser une économie considérable sur le stockage et le transport.

En France et en Belgique on poursuit des essais de présentation de boîtes métalliques pour la bière, la limonade, les eaux minérales. Nous ne savons quel accueil sera fait chez nous à la « boîte à bière » mais l'enquête effectuée auprès des Instituts Vitico-vinicoles allemands a établi que cette présentation ne s'adaptait guère aux goûts européens, elle reviendrait d'ailleurs plus cher que la mise en bouteilles pour des quantités supérieures à un litre.

Grand Rassemblement Paysan

DIMANCHE 11 OCTOBRE
A PONTCHATEAU

PAYSANS !

Propriétaires, Fermiers, Métayers, Artisans ruraux, Domestiques agricoles !

TOUS A PONT-CHATEAU

(AU CHAMP DE COURSES), LE DIMANCHE 11 OCTOBRE, A 1 H. 30

Vous entendrez des hommes de votre métier vous dire la vérité sur la situation présente.

Beaucoup d'entre vous ignorent ce qui se passe et se laissent endormir parce que les prix de vos marchés, comparés aux prix de misère des années passées, leur font espérer mieux.

Mais TOUT AUGMENTE, et les ennemis de la paysannerie ont pris leurs dispositions pour empêcher les prix agricoles de dépasser un chiffre, fixé par eux, pendant que les autres CONTINUERONT A MONTER !

LA PREUVE c'est que le Comité Central de l'Office du Blé, où les représentants de la culture ne sont pas les maîtres, a violé l'Article 9 de la Loi en fixant le cours du blé à 25 francs au-dessous du prix donné par les calculs prévus.

Demain, on nous imposera l'OFFICE DE LA VIANDE, l'OFFICE DU LAIT, d'autres ENCORE qui nécessiteront la création de milliers de fonctionnaires, et LE PAYSAN SERA REDUIT EN ESCLAVAGE !

Pendant ce temps, DES AGENTS DE L'ETRANGER préparent chez nous LA REVOLUTION, LA TYRANIE DES SOVIETS et comme conséquence : LA GUERRE !

TOUS A PONT-CHATEAU,

le 11 octobre, pour la défense de vos biens, de votre métier, de vos familles, de la paix et de la Patrie.

Prendront la parole :

Jean BOHUON, cultivateur à Montreuil-sur-Ille (Ille-et-Vilaine) ; Président du Comité Central de Défense Paysanne.

Henri DORGERES, Secrétaire Général du Comité Central de Défense Paysanne.

LE GOUZ, Fermier à Eperville (Eure) ; Président des Jeunesses Paysannes.

POINTIER, Président de l'Association Générale des Producteurs de Blé.

ASSOCIATION GENERALE des PRODUCTEURS de BLÉ

Une lettre de M. Pointier au Ministre de l'Agriculture

M. Pointier, au nom du Comité d'Action paysanne, a adressé à M. Georges Monnet, Ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

En prenant l'initiative de proposer au Parlement la dévaluation du franc, le Gouvernement a pris soin d'assurer des compensations à diverses catégories de citoyens.

Par contre, pour les Paysans rien n'a été prévu.

Bien plus, du projet et des déclarations officielles qui l'ont accompagné se dégage la menace d'une destruction des barrières douanières et des contingents dont l'Agriculture — qui a toujours fait les frais de la lutte contre la vie chère — supporterait le poids le plus lourd.

Le danger pour l'Agriculture est d'autant plus grave que le Gouvernement, par des mesures législatives ou réglementaires, a bloqué le prix de certains produits agricoles au moment même où, d'après ses propres déclarations, il négociait pour préparer la dévaluation.

Les Paysans demandent que rien ne soit fait pour empêcher une juste hausse des prix des produits de la terre, salaire de leur travail.

« Veuillez agréer, Monsieur, etc...

Le Président

Comité d'Action paysanne :

A. POINTIER.

31 Juillet - 27 Septembre

Les producteurs de blé se souviennent de la position catégorique prise par le Gouvernement au sujet de la dévaluation, lors de la déclaration ministérielle, le 8 juin, rappelée ces jours-ci par de nombreux journaux : « Le pays n'a pas à attendre ou à redouter de nous la dévaluation. »

Ce que les producteurs ne connaissent peut-être pas, c'est la position brutale prise par le Ministre de l'Agriculture pour écarter, lors du débat de la loi sur l'Office du Blé, les amendements prévoyant une variation de la valeur de la monnaie.

Nous rappelons ci-dessous une des discussions qui eurent lieu à ce sujet, le 31 juillet, à la Chambre, à propos du texte de l'amendement de M. Coquillaud, qui était ainsi rédigé :

« Ce prix ne pourra en aucun cas être inférieur à 140 francs les 100 kilogrammes par rapport à la valeur actuelle de la monnaie, restant bien entendu qu'en cas de dépréciation monétaire il serait automatiquement rajusté à la nouvelle valeur du franc. »

M. le Ministre de l'Agriculture. — J'ai déjà protesté, devant la Chambre et devant le Sénat, contre le renouvellement de ce que j'ai toujours considéré comme une erreur, je veux dire la fixation, par les Assemblées parlementaires, des prix du blé. Nous en avons vu le résultat en 1933 ; je ne reprendrai pas ma démonstration sur ce point.

Mais ce qui me semble particulièrement inadmissible et inopportun dans l'amendement de M. Coquillaud — et c'est ce qu'a souligné M. de Tinguy — c'est de prévoir la dévaluation du franc, alors que vous avez tous réclamé que le franc soit maintenu. Indiquer dans un texte légal qu'on en prévoit la dépréciation, ce serait travailler contre lui.

M. de Tinguy. — C'est la consé-

quence inéluctable de votre politique, je vous demande de la reconnaître.

M. le Ministre de l'Agriculture. — Je constate aussi qu'il y a dans l'opposition une volonté de panique systématique. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Vives protestations à droite.)

M. Oeuvre-Joseph Lucas. — C'est une accusation gratuite.

M. de Tinguy. — Vous ne devriez pas tenir ce langage, Monsieur le Ministre. Je vous oppose un argument, et vous me faites une réponse que je ne veux pas qualifier.

M. Gustave Guérin. — Ce n'est d'ailleurs pas sur nos bancs que siège l'auteur de l'amendement que nous discutons.

M. Camille Blaisot. — C'est un radical-socialiste qui l'a déposé.

M. le Ministre de l'Agriculture. — Quand M. de Tinguy déclare que l'abolissement nécessaire de la politique du Gouvernement, ratifiée par la majorité, c'est inéluctablement la dévaluation, j'ai le droit de lui répondre, à lui et à ses amis, qu'il prend une position de panique. (Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.)

M. de Tinguy. — J'ai pris une position économique et je la maintiens.

M. Arthur Ramette. — Ce sont de mauvais Français ! (Vives exclamations au centre et à droite.)

M. Gustave Guérin. — Et comment qualifier ceux qui, comme M. Ramette, n'ont jamais voté les crédits militaires dont la Chambre était saisie ?

M. le Ministre de l'Agriculture. — ...Et qu'il donne le plus néfaste encouragement à tous ceux qui spéculent contre la monnaie nationale. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.)

C'est une des raisons pour lesquelles je demande à la Chambre de ne pas suivre M. Coquillaud.

Bornons-nous à mettre, en regard, des déclarations du Président du Conseil du 27 septembre :

« Les premières conversations entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France ont une origine déjà ancienne. Les premiers contacts remontent au mois de juin... »

Sans commentaires.

Un recours devant le Conseil d'Etat

M. Le Roy Ladurie, cultivateur, président de la Chambre d'Agriculture du Calvados, secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats agricoles, vient, en sa qualité de producteur de blé, de déposer un recours devant le Conseil d'Etat à propos de la fixation du prix du blé à 140 francs.

Notre président, M. Pointier, avait, en donnant sa démission de l'Office du Blé, souligné l'illégalité de la décision qui venait d'être prise, illégale à laquelle les représentants des producteurs avaient été obligés de se rallier au sein du Conseil Central pour éviter que le Gouvernement, arbitre de la situation, ne fixe un prix inférieur.

La situation nouvelle créée par la dévaluation fera ressortir d'une façon encore plus cruelle le préjudice causé par cette décision illégale.

Nous attendons avec confiance le jugement du Conseil d'Etat, certains qu'il imposera de réviser la décision qui a été prise.



MARCHES DE LA VILLETTE Du Lundi 5 Octobre 1936 Table with 4 columns: Animaux, Aménité, Cours officiels du kilo, viande nette, Prix approximatifs du kilo, poids vif

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements LOIRE-INFÉRIEURE. — 75 bœufs, 45 vaches, 25 taureaux, 250 porcs.

L'application de la loi du 7 Juillet 1933

L'ASSAINISSEMENT DES ETABLES ET L'INSPECTION DES VIANDES

Deux nouveaux arrêtés ministériels, après ceux dont nous avons publié l'essentiel dans notre bulletin du 1er septembre dernier, sont venus, dans le courant du mois d'août, compléter et préciser les modalités d'application de la loi du 7 juillet 1933 et du règlement d'administration publique du 29 septembre 1935 qui s'y rapporte.

Le premier, en date du 6 août, concerne l'importation, la fabrication et la vente des préparations destinées au diagnostic, à la prévention ou au traitement de la tuberculose des animaux. Il n'intéresse donc qu'indirectement les éleveurs et, pour cette raison, nous nous bornerons à cette simple mention.

Le second, du 17 août, concerne l'emploi de la vaccination dans la prophylaxie de la tuberculose des bovins et précise les conditions qui devront être obligatoirement remplies pour la mise en œuvre, au titre d'opération prophylactique subventionnée, de la méthode de prévention de la tuberculose des bovins « par le vaccin BCG » préparé et délivré par l'Institut Pasteur.

Ces conditions sont les suivantes : 1° Les exploitations dans lesquelles on se propose de mettre la méthode en œuvre seront obligatoirement pourvues d'une étable-lazaret, soigneusement désinfectée et tenue en état constant de propreté.

2° Préablement aux opérations de vaccination, il sera procédé : a) à l'abattage des animaux reconnus atteints de l'une des formes de tuberculose réputées légalement contagieuses ; b) à la tuberculisation du reste de l'effectif et à la séparation des animaux qui auront réagi ; c) à la désinfection et à l'aménagement hygiénique de l'étable.

3° Les veaux à vacciner seront placés immédiatement après leur naissance dans l'étable-lazaret. Ils seront vaccinés par voie sous-cutanée dans les quinze premiers jours de leur vie. Avant d'être remis dans l'étable commune ils seront maintenus dans l'étable-lazaret pendant deux mois au moins, et ne recevront dans leur alimentation que du lait non bacillifère.

4° Les animaux vaccinés seront marqués. Ils seront revaccinés chaque année par le même procédé.

En ce qui concerne l'inspection des viandes, quelques modifications intéressantes vont être apportées dans l'établissement des procès-verbaux délivrés lors de la saisie des viandes provenant de bovins tuberculeux.

Les procès-verbaux seront établis en double exemplaire (original et duplicata) et rédigés conformément à un modèle type uniforme.

L'original sera remis à la personne qui aura fait abattre l'animal. Le duplicata, qui constitue une pièce de contrôle, sera transmis au Directeur départemental des services vétérinaires, par l'intermédiaire du maire de la commune où a eu lieu l'abattage.

L'original ne tiendra lieu de certificat qu'après avoir été visé et approuvé par le Directeur des services sanitaires, preuve de l'identité absolue des deux procès-verbaux se rapportant à la saisie.

Toute personne introduisant une action en remboursement du prix devra donc, au préalable, faire viser et approuver par le Directeur des services vétérinaires, le procès-verbal de saisie qui lui aura été remis.

Les achats de bovins en mauvais état général

Le « Journal Officiel » du 19 septembre a publié un décret modifiant les conditions des opérations d'achat et de destruction des animaux en mauvais état général en vertu de la loi sur l'assainissement du marché de la viande.

On se souvient que le texte de la loi du 16 avril 1935, très précis, limitait le bénéfice de ces opérations aux animaux en mauvais état général résultant de TUBERCULOSE.

Le décret d'application pris le 8 août 1935 élargissait et déformait même le texte de la loi en autorisant l'achat et la destruction d'animaux en mauvais état général et présumés tuberculeux.

La nuance était très nette : du moment qu'une « présomption » suffisait, les commissions pouvaient, en somme, acquiescer et éliminer des animaux défectueux pour toute autre cause que la tuberculose : entérite paratuberculeuse, étiologie ou simplement épuisement causé par la vieillesse.

C'est ce qui fut fait dans toutes les opérations menées depuis un an et qui ont abouti à l'élimination d'environ 50.000 têtes de bétail bovin, d'octobre 1935 à juillet 1936. Avec le décret publié le 19 septembre, on revient purement et simplement à l'application littérale de la loi.

Donc, dès maintenant, les achats sont limités aux seuls animaux tuberculeux. Ce doit-on penser de cette mesure prise sur la proposition du nouveau chef du service vétérinaire du Ministère ?

Sans doute, l'extension du texte qui a eu cours pendant toute la dernière campagne a été profitable à nombre d'éleveurs qui ont pu ainsi se débarrasser de façon avantageuse de leurs animaux usés.

Là où la tuberculose est très répandue, les achats se poursuivront sans grand changement et prépareront l'application, pour 1937, de la loi de juillet 1933 sur la tuberculose bovine qui va enfin entrer dans la pratique après une longue période de préparation. Les directeurs départementaux des services vétérinaires sont d'ailleurs convoqués à Paris à cet effet, pour le 6 octobre.

Ailleurs, ces achats tomberont à rien ou à peu près. Ce sera le cas, plus spécialement, pour la région normande, où le fonctionnement des commissions avait permis d'éliminer un certain nombre d'animaux atteints d'entérite chronique.

L'interprétation donnée au texte par le décret du 8 août avait, en somme, rendu service aux éleveurs du plus grand nombre possible de régions pendant toute une année.

Pouvait-on espérer que ces mesures, prises à un moment où les cours étaient extrêmement bas en vue de l'assainissement du marché, se prolongeraient une fois le premier résultat obtenu au point de vue des prix ?

Les avis sont certainement partagés à ce sujet, même parmi les éleveurs. Quoi qu'il en soit, il semble que la décision prise aurait dû être communiquée, au moins pour avis, au Comité central de la Viande.

Le Comité permanent de cet organisme est convoqué pour le 8 octobre. Des explications pourront sans doute être données à cette réunion par le représentant du Ministère de l'Agriculture sur l'affectation que l'on compte donner aux crédits restant disponibles pour l'application de la loi du 16 avril.

POUR VOS SOINS DENTAIRES Pas de discours. Maison de confiance Prix imbattables à qualité égale Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif DENTISTES d'HALDGO de PARIS Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

Conseils aux Agriculteurs, producteurs de blé

Au cours de ces dernières années, l'Office Agricole de la Loire-Inférieure a poursuivi avec le concours de bons agriculteurs les essais tendant à rechercher les nouvelles variétés de blés pouvant donner dans les divers sols du département, les meilleurs résultats au point de vue rendement et qualité. A l'approche de la période des ensemencements, il paraît utile de publier les conclusions auxquelles ont conduit les expériences entreprises.

Suivant le degré de fertilité des sols, les essais ont été répartis en trois séries dans lesquelles les variétés d'essais ont été cultivées comparativement à des variétés plus anciennes.

PREMIERE SERIE Terres de bonne fertilité

ILE DE FRANCE. — Cette variété a été obtenue en croisant entre elles deux lignées isolées dans l'histoire de la culture du blé. Elle présente un ensemble de qualités qui la situent au meilleur rang des variétés étudiées dans cette première série d'essais.

La moyenne des résultats obtenus dans les différents essais a fourni les chiffres suivants : 35 qx 70 de grains à l'hectare en 1934 et 26 qx 4 en 1935. Le blé Ile de France est donc d'une productibilité en grains élevée ; il fournit aussi de bons rendements en paille. Son grain est de bonne valeur boulangère comme l'indiquent les analyses de plusieurs échantillons faites par la Station Agronomique.

Ile de France doit donc être considérée comme une des variétés productives et de bonne qualité convenant aux terres fertiles du département.

BLANC HATIF GAMBIE. — Le Gambier est issu d'une variété des Allées. Les expérimentateurs de cette variété lui ont reconnu un tallage vigoureux, d'une précocité qui la rend résistante à l'échouage, un rendement en grains élevé voisin de celui fourni par Ile de France ; 33 qx 29 à l'hectare en 1934, 26 qx en 1935. La valeur boulangère du Gambier, bien qu'inférieure à celle d'Ile de France, reste très satisfaisante. Toutefois sa paille est relativement courte.

Blanc Hatif Gambier qui figurait dans les essais de deuxième série a donné également de bons résultats dans les sols de moyenne fertilité. Pour le grain récolté il s'est classé devant Vilmorin 23, ce qui montre clairement que cette variété n'est pas très exigeante et convient fort bien aux bonnes terres moyennes. Il apparaît donc que Vilmorin 23 pourrait être avantageusement remplacé par le Gambier qui possède une valeur boulangère très supérieure.

ALLIÉS. — Les résultats obtenus dans les essais, entrepris ont confirmé les qualités de cette variété déjà appréciées depuis de nombreuses années dans le département. Les résultats moyens des

VILMORIN 23. — Les analyses effectuées en 1934 et 1935 à la Station Agronomique ont mis une fois de plus en évidence la faible valeur boulangère de ce blé. Ceci doit inciter les agriculteurs à envisager le remplacement de Vilmorin 23 notamment par quelques-unes des variétés suivantes : Gambier, Bon Fernal, Vilmorin 29.

Une proclamation du Gouvernement Pour diminuer le renchérissement des produits importés, une réduction des droits de douane est décidée

Les Comités départementaux de surveillance des prix réprimeront sévèrement les abus que leur signalent les consommateurs

Le Gouvernement a décidé l'affichage public de la proclamation suivante : « La loi monétaire du 1er octobre 1936 aligne le franc sur les monnaies de la plupart des autres pays. Elle a pour but de développer les échanges en rétablissant l'équilibre des prix entre notre marché intérieur et les grands marchés mondiaux. »

Elle marquera le début d'une ère de redressement économique et de prospérité, mais à la condition seulement que les prix demeurent relativement stables. Il n'y a d'ailleurs aucune raison pour qu'il en soit autrement.

Seuls les produits ou les matières premières d'origine étrangère peuvent subir une certaine renchérissement. Encore faut-il exception pour tous ceux qui proviennent des pays ayant aligné leur monnaie en même temps que la France.

Le Gouvernement possède d'ailleurs le moyen de faire échec à de telles majorations par des abaissements de droits de douane. Dès maintenant, il procède aux ajustements nécessaires.

Mais la discipline de tous s'impose dans l'intérêt suprême de la Nation. Le Gouvernement croit pouvoir compter sur la grande majorité de tous les industriels et de tous les commerçants, conscients de leur véritable intérêt, pour s'opposer à toute hausse injustifiée.

Aux consommateurs, il demande de signaler au Comité de surveillance des prix, qui siège au chef-lieu de chaque département, les abus qu'ils pourraient constater.

La répression sera immédiate et sévère. Chargé de défendre contre toute menace les intérêts sacrés des épargnants et des larges masses qui vivent du produit de leur travail, le Gouvernement ne faillira pas à sa tâche. Il fait appel à la confiance et à la vigilance des citoyens.

Le Ministre de l'Intérieur, Roger SALENGRO. Le Ministre de l'Economie Nationale, Charles SPINASSE.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

138. — DEMI-MUIDS, tonnettes, barriques, demi-barriques, etc. — Tous genres, H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes, près gare Orléans. Tél. 142-06.

158. — A vendre BARRIQUES et DEMI-BARRIQUES neuves, chêne et châtaignier, faites à la main. Barriques occasions, très bon choix. Demi-muids transport, Alambic « Cocyte », 300 litres, avec chauffe-bain bon état. S'adresser Henri Luzet, tonnelier, Saint-Julien-de-Concelles (L.-I.).

159. — A louer pour la Toussaint prochaine UNE FERME à Saint-Herblain de 7 hectares. S'adresser au Syndicat.

160. — A louer de suite, à moitié fruits, FERME de 20 hectares, située région du Pays de Retz. S'adresser au Syndicat.

161. — A vendre beaux PLANTS DE FRAISIERS sélectionnés « Madame Moutot ». Production abondante dès la 1re année, 8 fr. le cent, 70 fr. le mille. S'adresser à M. Elucure, à Sainte-Luce.

162. — A affermer, UNE FERME de 22 hectares 1/2, commune de Saint-Colombin, pour 25 avril 1937. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS DE TOUTE ESSENCE. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes.

235. — HOMME, 32 ans, ayant permis poids lourds, cherche place chez jardinier. S'adresser au Syndicat.

238. — MENAGE 35 ans connaissant toutes cultures demande place maison bourgeoise ou autre. Homme peut faire garde, toutes mains, gérer propriété. Femme cuisine, basse-cour. Recommandé par employeur. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.

239. — On demande UN TRES JEUNE DOMESTIQUE. S'adresser au Syndicat.

240. — MENAGE jardinier, connaissant également culture et vigne, cherche place aux environs de Nantes. Ecrire au Syndicat qui transmettra.

Prix des Engrais

Engrais azotés Sulfate ammoniacal, 20,40 84.50 Nitrate de chaux, 13 71.50 Ammonitrite, 15,50 73.50 Nitrate de soude, 16 82.50 Cyanamide granulée, 20 94.00 Les 100 kg, départ sur wagon ou camion Nantes.

Engrais phosphatés Superphosphate, 14 23.75 16 26.10 18 28.45 Les 100 kg, départ sur wagon ou camion Nantes.

Engrais potassiques Sylvinit, 18 28.50 Chlorure, 49 74.50 Les 100 kg, départ sur wagon ou camion Nantes.

Intensator, 2/10 36.00 2/10/3 40.00 Les 100 kg, départ sur camion Nantes.

P.O. - Midi - Etat

Voyage d'études en Angleterre des Représentants de l'Armement et du Commerce de la Merée 26-30 Octobre 1936

Les réseaux P.O.-Midi et de l'Etat ont pris l'initiative d'organiser, avec le concours des chemins de fer anglais et de la National Federation of fish fryers, un voyage d'études en Angleterre auquel sont conviés les négociants en merée et les délégués des ports de pêche des régions qu'ils desservent.

L'objet de cette mission est double : D'une part, faire visiter à ses membres dans un pays où la consommation du poisson est très développée, des ports de pêche, des marchés, des poissonneries, etc., dont l'organisation inspirée des conceptions les plus modernes, est susceptible de constituer pour eux un enseignement professionnel du plus grand intérêt ; D'autre part, attirer leur attention sur les méthodes de propagande mises en œuvre par les Anglais pour développer la consommation des produits de la mer.

A cette occasion, des facilités de circulation seront accordées par les réseaux P.O.-Midi et de l'Etat et par les Chemins de fer anglais. Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser à : M. le Chef des Services du Tourisme, de la Publicité et de la Propagande agricole des Chemins de fer de l'Etat, 13, rue d'Amsterdam, Paris (VIIIe), ou à M. l'Inspecteur divisionnaire des Services Centraux des Chemins de fer P.O.-Midi, Service du Trafic (5e Section propagande), 1, place Valhubert, Paris (XIIIe).

Dernier délai d'inscription : 15 octobre.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour : Nantes, le 8 octobre. Farine de froment... 212 Blé... (Cours de l'Office du blé). Avoine grise... 97/99 Avoine bigarrée... 94 Orge indigène... 97 Orge Maroc... 97 Son bonne fabrication, région... 66

Fourrages

On cote, suivant lieux de production, les 1.000 kilos : Paille de blé : pressée... 217 bottes... 217 Foin pressé... 280

Cours du Bétail SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 2 octobre. VEAUX : 458. — Le kilo sur pied : 5 à 6 ; moyenne, 5.50. Pour la campagne, à déduire les frais 0.80 par kilo ; moyenne, 4.70.

BEUFES : 26. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 3 à 5 fr. ; 2e qualité, 2 fr. 25 à 2 fr. 75 ; 3e qualité, 1 fr. 50 à 2 fr. — Derrière : 1re qualité, 4 fr. 50 à 5 fr. 25 ; 2e qualité, 3 fr. 25 à 4 fr. 25 ; 3e qualité, 2 fr. 50 à 3 fr. — MOUTONS : 205. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6 fr. 50 à 7 fr. ; 2e qualité, 5 à 6 fr. Agneaux, sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS Nantes, le 7 octobre. Aubergines, les 12, 4 fr. — Artichauts, les 12, 8 fr. — Betteraves, les 12, 4 fr. — Carottes, le paquet, 0 fr. 50. — Céleri rave, les 6, 4 fr. — Céleri blanc, les 6, 2 fr. — Choux nouveaux, les 12, 8 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. 30. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 1 fr. — Haricots verts, le kilo, 6 fr. — Laitues, les 20, 3 fr. — Laitues du Nord, 1 fr. 50. — Navets, la botte, 0 fr. 75. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 0 fr. 75. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Poires, le kilo, 4 fr. — Pêches, le kilo, 4 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Raisin, le kilo, 4 fr. 50. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 25. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHE DES INNOCENTS

Paris, 7 octobre. POMMES DE TERRE Les 100 kilos vrac, départ : Hénaut du Loiret, 75 ; Parisienne du Loiret, 65 ; Royale d'Orléans, 65 ; Julie de Bretagne, 56 ; Mayette de Bretagne, 46 ; Duchesse de Bretagne, 46 ; Sauterne rouge de Bretagne, 45 à 46 en toute venant et 53 à 56 en grosse triée ; Vendée, 60 ; Early de la Sarthe, 38 ; de la Touraine, 40 ; Etoile du Nord du Loiret, 46 ; Fin de siècle de Bretagne, 42 ; Beaulieu de la Sarthe, 36 ; de la Mayenne, 35 ; Flouck de Bretagne, 45 ; de l'Yonne, 39 ; Wollmann de Seine-et-Marne, 39 ; Gerstelingen du Nord, 52 à 53 ; Oise, Somme, 52 ; Sarthe, 48 à 50 ; Maine-et-Loire, 51 ; du Loiret, 52 ; Ronde jaune de Bretagne, 33 ; de Sarthe, 35 ; de Mayenne, 34 ; d'Alsace, 33 ; à 34 ; d'Avranches, 32 ; de la Manche, 32 ; Rosa de la Mayenne, 78 ; des Ardennes et de la Meuse, 73 ; de la Sarthe, 70 à 72 ; du Loiret et du Blois, 65 ; du Morbihan, 72 ; des Côtes-du-Nord, 76.

CAROTTES. — On cote : Auxonne, 22 ; Laon, 22 ; Luc, 30 ; Appigny, 33 ; Sables, 22 ; Meaux, 35-40. NAVETS. — Toutes provenances, 20 fr. départ.

OIGNONS. — Les 100 kilos logés, départ : Auxonne, 21-23 ; Saint-Brieuc, 26-28 ; Roscoff, 26 ; Poitou, 40 ; Allasac, 30-32 ; La Fère, 40-42 ; Verberie, 45 ; Luc, 35.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris, 7 octobre. Balles pressées, haute densité, les 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord : Paille de blé, 13 à 14.50 ; d'avoine, 12 à 14 ; d'orge ou escourgeon, 11 à 12. Foin, 20 à 21 ; Luzerne, 22 à 23 ; Trèfle, 19 à 20.

EGUMES SECS

Paris, 7 octobre. Les 100 kilos logés départ : Flageolet Nord, 280 ; Lingots Nord, 310 ; Vendée, 310 ; Landes, 290. Cheveries Appaçon Dougan extra, 410 à 420 ; bons, 325 à 340 ; ordinaires, 280 à 300. P.O. Midi nature, 295 ; gros, 315 ; extra, 340. Cocos Landes, 300 ; Brezins Vendée, 260. Pois ronds Nord, 150 à 160. Pois d'écortiques, 245.

Cours des Vins

MUSCADET 1935, la barrique 525 à 575 MUSCADET nouveau... 550 à 625 GROS-PLANT 1935... 275 à 325 GROS-PLANT nouveau... 300 à 375 OTHELLO nouveau... 275 à 300 SEIBELS nouveaux... 250 à 325

Pommes à Cidre

Les cours sont inégalement, cependant la région Bayeux, Molay-Littry, très fournie, voit des cours en baisse. En négoce, l'undi on pouvait acheter sur wagon départ Le Molay-Littry, de la pomme à 120 fr., peut-être même 115 fr. Ceci ne représentait pas plus de 100 fr. pour les achats en culture.

D'importantes réunions des commissions mixtes vont se tenir un peu en toutes régions. On sait qu'elles ont pour but de fixer le prix régional des pommes à cidre.

Cours des Cidres de consommation

Breezy, le 6 septembre. — Le cidre de consommation vaut de 70 à 75 francs Pheolitre ; le pur jus vaut de 70 à 85 francs.

Tinchebray, le 28 septembre. — Droits compris, le cidre de consommation vaut de 85 à 95 fr. la barrique, le pur jus vaut de 110 à 120 fr. la barrique. — Saint-Hilaire-du-Harcourt, le 30 septembre. — Le cidre nouveau pur jus vaut de 70 à 75 fr. la barrique.

Cours des Cidres de distillerie

Breezy, le 26 septembre. — Le cidre de distillerie vaut 4 fr. le degré-hecto. Tinchebray, le 28 septembre. — Cett marchandise vaut de 3 fr. 75 à 4 fr. le degré-hecto.

Cours des Eaux-de-vie de cidre

Les eaux-de-vie de cidre se sont légèrement reprises. Cependant, cette reprise ne porte que sur les affaires en livrable, assez éloignées, comme les trois premiers mois de 1937.

Départ Manche, on peut terminer, disponible à 470-475 fr. et pour livraisons sur les 3 d'octobre à 475-480 francs. Par contre, les marchandises livrables 3 de janvier 1937, que l'on pouvait traiter il y a quelques jours à 490 fr. sont maintenant plus facilement tenues par les vendeurs qui ont ramené leur limite à 515 fr., quand ce n'est pas à 525 fr., le tout à Pheolitre d'alcool pur, base 100 degrés.

Poil angora

Cours actuel : 150 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1re qualité.

MARCHES REGIONAUX

NANTES (Talencas) Le demi-kilo : Bœuf. — 1re catégorie, 7 à 12 fr. ; 2e catégorie, 3 à 4 fr. ; 3e catégorie, 2 à 3 fr.

Veau. — 1re catégorie, 5.50 à 9.50 ; 2e catégorie, 5 fr. ; 3e catégorie, 3.50 à 4 fr. — Mouton. — 1re catégorie, 9 fr. ; 2e catégorie, 7 à 8.50 ; 3e catégorie, 4.50.

Porc. — Le demi-kilo, 4 à 7.50. — Beurre. — Le demi-kilo, 5 à 6.75. — La douzaine : 6 à 6.50. — Poulets. — Le demi-kilo, 5.50 à 6. — Lapins. — Le 1/2 kilo, 5.

ANGENIS Poulets, le demi-kilo, 3.50 à 3.75 ; canards, 2 à 2.50 ; lapins, 1.75 à 2.25 ; pigeons, la paire, 6 à 8 ; beurre, le demi-kilo, 4.50 à 5.50 ; œufs, la douz, 5.25 à 5.50 ; veau, le kilo, 5 à 5.50 ; porc, 5 à 5.50 ; porcelets, 170 à 180.

CANDÉ, 5 octobre. Blé, 140 ; orge, les 100 kilos, 90 à 95 ; avoine, 92 à 98 ; blé noir, 90 à 100. Paille, les 1000 kilos, 215-240.

Poules, la couple, 20-24 ; poulets, 18-25 ; canards, 18-24 ; oies courantes, 30-40 ; pigeons, 8-10 ; lapins, la pièce, 8-12 ; œufs, la douzaine, 6.50-7 ; beurre, la livre, 4 à 4.75.

Porcs gras de 5.50 à 5.75 le kilo ; porcs maigres, 5.50 à 5.75 ; porcelions de 160 à 190 la pièce.

CHATEAUBRIANT, 7 octobre. Blé, taxé à 141 fr. ; avoine, 90 à 95 fr. ; seigle, 88 à 90 fr. ; orge, 90 à 95 fr. ; sarrasin, 85 à 90 fr. ; son, 76 à 80 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 115 à 120 fr. ; paille d'avoine, 100 à 105 fr. ; foin, 95 à 100 fr.

Cidre ordinaire, 45 à 50 fr. ; cidre première qualité, 55 à 60 fr. la barrique. Pommes à cidre, 110 à 120 fr. ; pommes de distillerie, 100 à 105 fr. les 1000 kilos. Pommes à couteau, 400 à 450 fr.

Beurre en gros, 7.50 à 8 fr. le kilo ; beurre au détail, 9.50 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 5.50 à 6 fr. La pièce : poulets, 9 à 14 fr. ; canards, 12 à 15 fr. ; lapins, 10 à 14 fr. ; lièvres, 19 à 20 fr. ; levrauts, 14 à 15 fr. ; perdrix, 16 à 20 fr. ; pigeons, ramiers, 4 à 4.50 ; lapins à garenne, 4.50 à 5 fr. — Beufs de travail en six deniers, 3.000 à 3.500 fr. ; en quatre deniers, 3.800 à 4.000 fr. la paire ; beufs gras, 2.50 à 3 fr. le kilo ; vaches laitières ou amoulineuses, 1.500 à 1.800 fr. pièce ; vaches grasses, 1.75 à 2.50 ; vaches à lait, grasses, 3 à 3.50 ; de 1.100 à 1.300 fr. pièce ; veaux de lait, 4.75 à 5 fr. le kilo ; veaux gras, 5 à 5.20 ; moutons, 4 à 4.25 ; porcs de lait, 130 à 160 fr. pièce ; porcs maigres, 170 à 230 fr. ; porcs gras, 5.40 à 5.50 le kilo ; moutons de l'année, 4.75 à 5 fr.

Bons chevaux de trait de trois à cinq ans, 3.500 à 4.000 fr. ; plus âgés, 2.000 à 2.500 fr. ; poulaines dix-huit mois, 2.000 à 2.200 fr. ; poulaines de l'année, les bons 1.000 à 1.500 fr. ; chevaux de boucherie, 600 à 1.200 fr. suivant poids et qualité.

BLAIN, 5 octobre. La première foire d'automne du lundi 5 octobre a été plus importante que les foires des mois précédents. Elle a été assez bon succès. Sur le champ de foire on a constaté environ 120 vaches et génisses, une trentaine de paires de bœufs de travail, quelques bouvillons et une douzaine de cajets de porcelets. Beaucoup de marchands forains ainsi que de nombreux cultivateurs. Transactions faciles et nombreuses. Les bœufs de travail, suivant âge, qualité et poids, étaient offerts de 2.500 à 4.800 fr. et même 4.500 à 5.000 fr. ; les vaches de lactation vendaient de 350 à 1.500 fr. et même 2.000 fr. — Bétail sur pied : bœufs, 2.50 à 3.10 le kilo ; taureaux, 2.40 à 3 fr. ; vaches, 2 à 2.50 ; génisses, 2.90 à 3.50 ; veaux 4.75 à 5 fr. ; moutons et agneaux, 4.50 à 5.50 ; porcs gras, 5.20 à 5.50 ; courants, 250 à 340 fr. pièce ; porcelets de six semaines à trois mois, 130 à 240 fr. — Beurre de lactation, 6 à 6.50 ; le kilo, 5.50 à 6 fr. ; œufs, 1 fr. le litre. — Volailles : poulets, 18 à 22 fr. la couple (4 à 4.25 la livre) ; pigeons, 7.50 à 8 fr. ; lapins, 8 à 18 fr. (4 à 4.25 le kilo) ; oies, 34 à 36 fr. ; canards, 10 à 22 fr. — Gibier : lièvres, 19 à 20 fr. ; perdrix, 16 à 1



Mais, comme le prouvaient les paroles dites l'autre jour par lui à Myrto, il eût peut-être agi autrement s'il avait trouvé en elles des caractères sérieux et fermes, avec le désir d'adoucir par leur affection sa triste existence, et il était certain qu'il ne leur savait aucun gré de leur extrême souplesse à son égard.

L'ère des étonnements n'était pas close pour la comtesse Zolanyi et ses filles. Le prince Milcza, décidément, aimait les décisions soudaines et mystérieuses... Une lettre de Katalia à sa filleule vint apprendre au palais Milcza cette stupéfiante nouvelle : le prince avait quitté Voracz, accompagné de son valet de chambre et de Miklos, pour voyager, croyait-on, un mois plus tard, la comtesse re-

cut de son fils un billet, laconique toujours, et timbré de Paris. Au retour d'un voyage en Espagne et en Algérie, le prince Arpad s'était installé dans l'hôtel depuis si longtemps délaissé de lui.

Par leurs relations parisiennes, les comtesses Zolanyi apprirent bientôt qu'il avait fait sa réapparition dans les salons aristocratiques, dans les cercles artistiques ou littéraires autrefois fréquentés par lui, et qui l'accueillaient de nouveau avec le plus flatteur empressement.

— C'est inouï ! s'écria la comtesse Gisèle en apprenant cette nouvelle. Aurais-je jamais pensé pareille chose !... On croirait positivement que c'est la mort de son fils qui l'a enlevé à sa misanthropie !... Et pourtant, si quelque chose devait l'y enfoncer

davantage, c'était cela, me semble-t-il. Quand je songe comme il était encore sombre et étrange à notre départ de Voracz !

— Oui, il est réellement incompréhensible ! déclara Irène. Je le croyais désespéré... pas du tout, c'est une résurrection ! On viendrait maintenant me dire qu'il songe à un second mariage que je n'en serais pas étonnée.

Ces mots furent prononcés avec une sorte d'irritation contenue, dont Myrto ne s'expliqua pas la raison, mais qui eût été comprise de qui-conque aurait pensé à ceci : le prince Milcza, sans enfants, avait pour héritiers naturels son frère et ses sœurs. En admettant que ses domaines patronymiques retournassent à sa famille paternelle, il lui restait encore de quoi combler les rêves les plus ambitieux de Terka et d'Irène... Et cet éblouissant mirage s'évanouirait dans la perspective d'une seconde union.

XIII

Un doux soleil printanier chauffait les champs déjà verdoyants, éclairait les ombres frondeuses des forêts, jetait un miroitement sur la rivière qui courait le long de la route, entre les buissons fleuris. Les senteurs champêtres, saines et douces, parfumaient la brise légère qui venait caresser le visage rosé de Myrto et soulever ses cheveux dorés.

Oh ! cet air de Voracz, combien elle l'aimait ! Elle revenait pourtant de Naples, où la comtesse Gisèle, à la suite d'une bronchite dont elle ne pouvait se remettre, avait dû aller finir l'hiver, dans la demeure d'une sœur du défunt comte Zolanyi. Mais la ville admirable, son soleil, toutes les merveilles de ses environs n'avaient pu empêcher Myrto d'aspirer secrètement au jour où elle reverrait de nouveau Voracz.

Elle allait y attendre maintenant. Comme l'année précédente, la voiture suivant celle où la comtesse se trouvait avec ses filles l'emmenait vers le château en compagnie de Fraulein Rosa et de Re. it.

Voracz était encore prié de son maître. Le prince Arpad, après un nouveau voyage, cette fois dans les pays scandinaves, avait regagné Paris. De là il avait écrit à sa mère en lui demandant quand elle pourrait partir pour Voracz, où lui-même, disait-il, avait l'intention de retourner incessamment. Cette lettre avait fait se hâter quelque peu la comtesse Gisèle, qui se fût volontiers attardée à Vienne à son retour de Naples.

Mais quelques jours avant le départ, en parcourant un journal, elle était tombée sur cet entrefilet : « Le Bois a failli être, hier, le théâtre d'un grave accident. Le comte de Lorgnes et sa fille, la charmante veuve du vicomte de Soliers, le sportman bien connu, faisaient une promenade à cheval en compagnie du prince Milcza, le jeune magnat hongrois dont toute la haute société parisienne a accueilli avec intérêt la réapparition. Au détour d'une allée, le cheval de Mme de Soliers, qui donnait depuis quelque temps des signes d'agitation, prit peur devant un poteau et s'emporta. Le prince Milcza, dont la merveilleuse adresse de cavalier est bien connue, lança son cheval à sa poursuite. Il réussit à atteindre l'animal emporté et à l'arrêter, au risque d'être lui-même entraîné. Mme de Soliers en a été quitte pour une très vive émotion, mais son saut à l'épaulé gauche violemment froissée dans l'effort fait pour maintenir la bête furieuse. »

La comtesse avait immédiatement télégraphié à son fils. Elle en avait reçu cette réponse : « Souffrez beaucoup, mais n'ai absolument rien de grave. Compte toujours être à Voracz à date fixée. »

Cependant aujourd'hui, quand la comtesse était arrivée à la petite gare, un domestique lui avait remis une dépêche arrivée le matin, et dans laquelle son fils l'informait qu'il ne serait à Voracz que le surlendemain. — Serait-il plus souffrant ?... Ce journal n'était peut-être pas bien renseigné, Arpad a pu avoir quelque chose de grave.

Ces craintes de la comtesse, Myrto les partageait un peu et elles couvraient d'un voile la satisfaction de ce retour à Voracz. Comme l'année précédente, toute la domesticité était groupée sur le grand perron, une partie en costume national, l'autre revêtue de cette élégante livrée blanche à parements couleur d'émeraude qui était celle du prince Milcza.

En franchissant le seuil du vestibule, la comtesse Gisèle s'arrêta en murmurant : — Voyons, je rêve... Des fleurs, ici !

— Par exemple ! murmura la voix stupéfiée d'Irène.

Oui, le vestibule était garni de fleurs... garni avec une profusion inouïe, embaumé de pénétrants parfums. Et parmi ces fleurs venues du littoral méditerranéen, héliotropes, œillets énormes, narcisses, anémones, parmi les délicates bruyères roses et blanches, les grandes violettes au parfum léger, les orchidées superbes,

dominaient le muguet et les roses... roses nacrées, roses thé, roses pourpres, un ruissellement de corolles odorantes, veloutées ou satinées, aux nuances exquises.

La stupeur de la comtesse Zolanyi était telle qu'elle balbutia cette question pourtant bien inutile : — Mais, Vildy, c'est Son Excellence qui a donné l'ordre ?...

— Oui, Votre Grâce, répondit le majordome, dissimulant, en personnel bien stylé, l'étonnement que devait lui causer une pareille question. — La comtesse, réussissant à dominer sa surprise, se dirigea avec ses filles vers l'escalier. Myrto les suivit, et, au premier étage, s'arrêta pour des mander : — J'occupe toujours la même chambre, n'est-ce pas, ma cousine ?

— Mais sans doute... Je pense que Katalia l'a fait préparer...

La femme de charge, qui montait derrière Myrto, s'avança vers la comtesse Gisèle. — Son Excellence a donné l'ordre de préparer pour Mlle Eliyanni l'appartement des Fleurs.

— Vous dites ?... l'appartement des Fleurs ? fit la comtesse avec une surprise intense. (A suivre).

Œufs (la douz.), 5 à 5.25 ; beurre (la livre), 5.25 à 5.75.
Cidre nouveau (la barrique), 70, droits en sus.
Bœufs gras, prix du kilo sur pied, 3.25 à 3.65 ; bœufs de travail, la paire, 2.80 à 3.80 ; vaches grasses, le kilo, 2.75 à 2.90 ; vaches laitières, l'unité, 1.200 à 1.600 ; taureaux, le kilo, 2.50 à 2.80 ; veaux, la paire, 2.000 à 2.400 ; veaux de lait, le kilo, 5 à 5.75 ; génisses, la pièce, 1.000 à 1.200 ; montons, le kilo, 5.25 à 6.25 ; porcs, 5.50 à 5.50 ; porcs de lait, 150 à 170.

SAVENAY, 7 octobre.
Poulets, la couple, gros 32 à 35 fr., moyens 25 à 30 ; petits, la livre, poids vif, 4 fr. ; lapins, la pièce, gros 15-18 fr., moyens 12-13 fr.
Beurre, la livre, 6.50-7 fr. ; œufs, la douzaine, 6 à 6.50.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'Office : avoine, 85 à 90 ; blé noir, 90 à 100 ; orge, 85 à 90 ; foin, les 500 kilos, 90 à 110 ; paille, 110 à 125 ; poulets gros, la couple, 20 à 22 ; moyens, 18 à 20 ; petits, 15 à 17 ; canards, la pièce, 12 à 15 ; pigeons, la couple, 6 à 8 ; lapins, la pièce, 4 à 5 ; œufs, la douzaine, 5 à 5.50 ; beurre, le kilo, 7 à 8 ; cidre nouveau, la barrique, 110 à 120 ; bœufs gras, prix du kilo sur pied, 3 à 3.25 ; vaches grasses, 2.50 à 3 ; veaux de lait, 5 à 5.50 ; génisses, 3 à 3.50 ; porcs gras, 5.30 à 5.40.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
Poulets gros, la couple, 30 à 35 ; moyens, 25 à 30 ; petits, 15 à 25 ; canards, la pièce, 15 à 18 ; pigeons, la couple, 8 à 10 ; lapins, la pièce, 12 à 15 ; œufs, le douz., 6 ; beurre, le demi-kilo, 5.75 à 6.50 ; veaux de lait, 4.75 à 5.75.

GUERANDE
Fort marché : on cotait : beurre, le demi-kilo, 5.50 à 6 fr. ; œufs, la douz., 5 fr. 50 ; poulets, la couple, petits 15 à 22, moyens 23 à 29, gros 30 à 35 ; vieilles poules ou coqs, la pièce, 15 à 18 fr. ; pigeons domestiques, la couple, 9 à 10 fr. ; pigeons ramiers, la pièce, 5 fr. ; lapins domestiques, la pièce, 12 à 18 fr. ; lapins de garenne, 6 à 10 fr. ; canards, 11 à 16 fr. ; perdrix, 8 à 10 fr. ; lièvres, 20 à 25 fr.

CLISSON
Blé, 140 ; farine, 212 ; avoine, 100 ; son, 65 ; foin, les 500 kilos, 150 ; paille, 120 ; poulets gros, la couple, 30 à 32 ; moyens, 25 à 29 ; petits, 22 à 24 ; lapins, la pièce, 8 à 12 ; œufs, la douz., 5.50 à 6 ; beurre, le demi-kilo, 6 à 6.50 ; bœufs gras, prix du kilo sur pied, 2.50

une réussite...
Votre volaille fera prime sur le marché si vous l'engraissez au riz. L'aliment de complément le plus nutritif, le plus efficace et tout compte fait, le plus économique.

le RIZ
BUREAU DE PROPAGANDE
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS-2

PROTEGEZ VOS SEMAILLES AVEC LE
Contre corbeau
POUR UN PRIX DÉRISOIRE EFFICACITÉ ABSOLUE
Ne colle pas les grains N'engraisse pas les semences DÉPOSITAIRES DANS TOUS LES CHEFS-LEUX DE CANTON à défaut s'adresser au fabricant, **LASSAILLY, Père et fils** 123 rue Gréville, Vitry-s/M.

Voitures d'Enfants
Lits laqués

MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine
NANTES
Catalogue franco sur demande

à 4 ; bœufs de travail, la paire, 3.000 à 4.800 ; vaches grasses, le kilo, 2.25 à 4 ; vaches laitières, l'unité, 1.200 à 2.000 ; veaux, le kilo, 4.50 à 5 ; porcs, 5.80 ; porcs de lait, 200 à 250.

BOURGNEUF-EN-RETZ
Blé, 140 à 141 ; avoine, 70 à 72 ; orge, 68 à 70 ; foin, les 500 kilos, 52 à 55 ; paille, 50 à 52 ; poulets gros, la couple, 34 à 36 ; moyens, 30 à 32 ; petits, 24 à 26 ; canards, la pièce, 12 à 14 ; pigeons, la couple, 9 à 10 ; lapins, la pièce, 10 à 15 ; œufs, la douzaine, 5.25 à 5.50 ; beurre, le demi-kilo, 6.25 à 6.75.

CONTRE LA CARIE du Blé LA POUDRE STELOI
Trente Années de Succès
Milliers de Références
Usine à Blois (L&C)

Reconnue la plus efficace par les sommités agricoles
La réclamer à votre fournisseur habituel
Pour le traitement à sec demandez Le "VITROLEX SAINT-ÉLOI"

PORNIC
Poulets gros, la couple, 35 à 40 ; moyens, 28 à 32 ; petits, 15 à 22 ; canards, la pièce, 12 à 14 ; pigeons, la couple, 9.50 à 10 ; lapins, la pièce, 10 à 12 ; œufs, la douzaine, 5.50 à 6.50 ; beurre, le demi-kilo, 6.75 à 6.50.

Le Gérant : R. FAIVRE.
Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

La crise d'automne...

Ce n'est point cette crise des affaires dont on a tant parlé, mais cette crise de l'organisme que provoque toujours la période déprimante de l'automne.

C'est en effet, lors de ce mouvement saisonnier du sang que se réveillent tous nos maux : rhumatisme, anémie, constipation, maux de foie et d'estomac, troubles de la circulation, tumeurs, vertiges, maladies de la peau... Et nul, même s'il est bien portant, ne peut se vanter d'échapper à la crise d'automne !

Il faut donc la prévoir et y parer. C'est la chose facile pour qui en connaît la cause : l'altération du sang, et son remède : la cure désintoxicante sanguine par la **TISANE DES CHARTREUX DE DURBON**.

Cet élixir de renommée centenaire, doit en effet, aux sucres frais de certaines plantes alpestres qui le composent, le pouvoir d'opérer, en quelques jours, une transformation complète du sang, de le débarrasser de ses poisons, de lui rendre sa pureté, sa fraîcheur, sa richesse. Ceci fait, plus rien à craindre ! Le sang peut se mettre en mouvement ; ce phénomène naturel ne s'accompagne d'aucun trouble organique et vous passerez sans ennuï la période de cure de l'automne.

18 Février 1936.

Je me fais un devoir et un plaisir de vous faire connaître les merveilleux résultats obtenus grâce à votre **TISANE DES CHARTREUX DE DURBON**. Ma grande jeune fille depuis plusieurs mois avait perdu ses belles couleurs et se plaignait de n'avoir plus de forces. Après une cure de votre bienfaisante Tisane elle est redevenue forte et a retrouvé la joie de vivre.

R. ALMECK, Vieux Chémén de Toulon, à HYÈRES (Var).

Tisane, le flacon, 14 fr. 80. - Baume, le pot, 8 fr. 95. - Pilules, l'étui 8 fr. 50. Toutes pharmacies. Renseignements et attestations : LABORATOIRE J. BERTHIER, à GRENOBLE.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
la santé du sang

Ce que disent des éleveurs RECONNAISSANTS !

De tous les coins du pays nous recevons des lettres d'éleveurs nous faisant part des résultats obtenus avec **Provendeine**; en voici quelques extraits :

- « Ma truie ne pouvait plus marcher, Provendeine l'a sauvée. »
- « Si je n'avais pas eu Provendeine, j'aurais perdu toute la nichée. »
- « Mes porcs étaient très faibles et ne voulaient pas manger. Provendeine les a guéris. »

Employer « Provendeine », c'est s'assurer plus de succès, plus de profits

car Provendeine, mélangée en petite quantité à la ration journalière des porcs, guérit le rachitisme ou mal des pattes, la pneumo-entérite, la chlorose des porcelets. Il stimule l'appétit, favorise une croissance rapide et raccourcit la période d'engraissement.

La véritable Provendeine Sanders se vend à 14 francs le grand paquet (impôt compris).

PROVENDEINE
LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"

Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.

NOTRE LITERIE EN RÉCLAME DU 3 AU 17 OCTOBRE

Notre lit complet **RÉCLAME**
90 cm. 125 cm. 140 cm.
Seul : 135^{fr.} 155^{fr.} 165^{fr.}
Les 6 pièces : 339^{fr.} 449^{fr.} 499^{fr.}

Les beaux **LITS CHROMÉS** avec les literies de première qualité. Voyez nos **PRIX** sans aucune MAJORATION

LIT cintré moderne, décors nouveaux
90 cm. 125 cm. 140 cm.
Seul : 179^{fr.} 189^{fr.} 209^{fr.}
Les 6 pièces : 479^{fr.} 599^{fr.} 699^{fr.}

Lit « ROBY » réclame, beau laquage, 145^{fr.}
Lit « MARINE » dernière présentation
Lit « BAMBINO » galbé avec rampe et décors aluminium.
CHARIOT avec capote, modèle riche.
LIT roulote grande taille, 120x55 cm.

E. Leffroid
PLACE DE LORRAINE ANGERS 16, RUE D'ALSACE NANTES QUAI DE PENTHIÈVE

C'est toujours à nos RAYONS que vous trouverez le choix le plus important de couvertures, couvre-pieds, édredons, etc.

Documentaire gratuite N° P sur demande.

Vente par la C^{ie} de St Gobain D^{re} C^{ie} des Produits Chimiques 1 pl. des Saussaies, PARIS et ses Agents régionaux

POTAZOTE
de la 4^e Chimique de la C^{ie} Géroise

Un résultat entre MILLIE (sur culture de pommes de terre) M. Pierre LOUET, à Nèze (Calvados) 9 000 kg (fumure courante) AVEC POTAZOTE (150 kg) 15 000 kg

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ DES TERRES PAVRES EN CHAUX

SCORIES THOMAS
ÉCONOMIQUES
Toujours à la base d'une belle récolte !

PUBLICITE M. DANNAUD PARIS

3 SPÉCIALITES

LINOLEUM - TAPIS - TOILES CIRÉES
Couvre-Parquet - Rémoieum
Largeur 2 mètres. Le mq. : 9 fr.
Envoi du CATALOGUE sur demande

MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine
NANTES
Catalogue franco sur demande

3 SPÉCIALITES
AUX
8, Rue de la Paix - NANTES
Téléphone 113.37
Nous nous chargeons de la pose du LINOLEUM et du TAPIS
DEVIS SUR DEMANDE

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & C^{ie}. 67, rue Saint-Clement. — Téléph. 146-53. — Compte-Postal : 6.683-Nantes